

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Aurimic suspension auriculaire en gouttes et pour application cutanée pour chiens et chats

2. Composition

Chaque ml (40 gouttes) contient :

Substances actives :

Nitrate de miconazole (équivalent à 19,98 mg de miconazole)	23,0 mg
Acétate de prednisolone (équivalent à 4,48 mg de prednisolone)	5,0 mg
Sulfate de polymyxine B (équivalent à 5500 UI de sulfate de polymyxine B)	0,5293 mg

Suspension blanche.

3. Espèces cibles

Chiens et chats.



4. Indications d'utilisation

Pour le traitement des otites externes et des infections cutanées de petite taille, localisées et superficielles chez les chiens et les chats, dues aux bactéries et mycoses suivants :

- Bactéries à gram positif
 - *Staphylococcus* spp.
 - *Streptococcus* spp.
- Bactéries à gram négatif
 - *Pseudomonas* spp.
 - *Escherichia coli*
- Champignons
 - *Malassezia pachydermatis*
 - *Candida* spp.
 - *Microsporum* spp.
 - *Trichophyton* spp.

Traitement des infestations par *Otodectes cynotis* (gale auriculaire) en cas d'association à une infection par des agents pathogènes sensibles au miconazole et à la polymyxine B.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser :

- en cas d'hypersensibilité aux substances actives ainsi qu'à d'autres corticostéroïdes, à d'autres antifongiques azolés ou à l'un des excipients,
- chez les animaux présentant une perforation de la membrane tympanique,
- chez les animaux chez lesquels une résistance des agents pathogènes à la polymyxine B et/ou au miconazole est connue,
- sur les glandes mammaires des chiennes ou des chattes en lactation.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières :

Une otite d'origine bactérienne ou fongique est souvent de nature secondaire. La cause sous-jacente initiale doit être identifiée et traitée.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être consécutive sur l'identification et à la réalisation de tests de sensibilité des bactéries et/ou mycoses cibles isolés chez l'animal. En cas d'impossibilité, le traitement doit se baser sur des informations épidémiologiques locales (régionales) relatives à la sensibilité des agents pathogènes cibles.

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être conforme aux politiques antimicrobiennes officielles, nationales et régionales.

Un antibiotique avec un risque de sélection de résistances aux antibiotiques moindre (catégorie inférieure de l'AMEG) doit être utilisé en traitement de première intention lorsqu'un test de sensibilité suggère l'efficacité probable de cette approche.

En cas d'infestation persistante par *Otodectes cynotis* (gale des oreilles), un traitement systémique acaricide approprié doit être envisagé.

L'intégrité de la membrane tympanique doit être vérifiée avant l'initiation du traitement avec ce médicament vétérinaire.

Des effets systémiques dus au corticostéroïde sont possibles, en particulier lorsque le médicament vétérinaire est utilisé sous un pansement occlusif, sur des lésions cutanées étendues, en présence d'une circulation sanguine cutanée accrue, ou en cas de léchage.

Éviter l'ingestion du médicament vétérinaire par les animaux traités ou des animaux en contact avec les animaux traités. Éviter tout contact avec les yeux des animaux. En cas de contact accidentel, rincer abondamment avec de l'eau.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la prednisolone, à la polymyxine B ou au miconazole doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.

Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Porter des gants jetables à usage unique lors de l'application du médicament vétérinaire à des animaux. En cas de contact accidentel, rincer immédiatement et abondamment la peau ou les yeux avec de l'eau. Se laver les mains après utilisation. Éviter toute ingestion accidentelle. En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'absorption du miconazole, de la polymyxine B et de la prednisolone à travers la peau étant faible, aucun effet tératogène/embryotoxique/foetotoxique et maternotoxique n'est attendu chez les chiens et les chats. L'ingestion orale des substances actives par les animaux traités est possible lors de la toilette. Dans ce cas, un passage des substances actives dans le sang et dans le lait peut se produire.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établi par le vétérinaire.

Surdosage :

Aucun symptôme autre que ceux mentionnés dans la rubrique 'Effets indésirables' n'est attendu.

7. Effets indésirables

Chiens, chats :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :
Surdité¹

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée à partir des données disponibles) :

Autres troubles du système immunitaire^{2,3} ; Infection au niveau du site d'application², saignement au niveau du site d'application^{2,4} ; Amincissement de l'épiderme² ; Retard de cicatrisation², Trouble systémique² (par ex., Suppression de la fonction corticosurrénalienne^{2,5}) ; Télangiectasie² (Dilatation des vaisseaux sanguins cutanés).

¹ En particulier chez les chiens âgés. Dans ce cas, interrompre le traitement.

² Après une utilisation prolongée ou étendue de préparations topiques à base de corticostéroïdes.

³ Immunosuppression locale incluant un risque accru d'infection.

⁴ Sensibilité accrue de la peau au saignement.

⁵ Suppression de la fonction corticosurrénalienne.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

www.notifieruneffetindesirable-animaux.be/

ou mail: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie cutanée et voie auriculaire.

Au début du traitement, les poils autour ou recouvrant les lésions doivent être coupés. Si nécessaire, il faut le répéter pendant le traitement.

Infections du canal auriculaire externe (otite externe) :

Nettoyer le canal auriculaire externe et le pavillon puis appliquer 5 gouttes du médicament vétérinaire dans le canal auriculaire externe deux fois par jour. Masser soigneusement l'oreille et le canal auriculaire afin d'assurer une bonne pénétration des substances actives. Masser avec suffisamment de douceur pour éviter de faire mal à l'animal.

Le traitement doit être poursuivi sans interruption pendant quelques jours après disparition complète des symptômes cliniques. La durée totale du traitement devra être au minimum de 7 à 10 jours et au maximum de 14 jours.

Le succès du traitement doit être vérifié par un vétérinaire avant l'arrêt du traitement.

Infections cutanées (de petite taille, localisées et superficielles) :

Appliquer deux fois par jour quelques gouttes du médicament vétérinaire sur la lésion cutanée à traiter et bien frictionner.

Poursuivre le traitement sans interruption pendant quelques jours après disparition complète des symptômes cliniques, jusqu'à 14 jours.

Dans certains cas persistants (infections auriculaires ou cutanées), il peut être nécessaire de poursuivre le traitement pendant 2 à 3 semaines. Dans les cas dans lesquels un traitement prolongé est nécessaire, il est impératif de répéter les examens cliniques ainsi que de réévaluer le diagnostic.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Bien agiter avant usage. Eviter toute contamination du compte-gouttes.
Voir aussi la rubrique ‘Mises en garde particulières’.

10. Temps d’attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 30 °C. Après première ouverture, à conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Conserver le flacon dans l’emballage extérieur.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l’étiquette du flacon après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois

12. Précautions particulières d’élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l’élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l’environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n’avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d’autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V473804

Présentation : 1 x 20 ml

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mars 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l’Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :
VetViva Richter GmbH, Durisolstrasse 14, 4600 Wels, Autriche

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Ecuphar nv/sa
Legeweg 157-i
8020 Oostkamp
Belgien
Tel : +32 (0) 50314510
E-mail : info@ecuphar.be

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

17. Autres informations